



Vincennes, le 29 mai 2009

## **François WERNER reçoit les pouvoirs du FGTI**

Réuni le 25 mai, le conseil d'administration du Fonds de Garantie des Victimes d'actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI) a confié ses pouvoirs au nouveau directeur général du FGAO, François WERNER.

François WERNER, ancien directeur de TRACFIN (le service antiblanchiment du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, ainsi que du ministère du Budget, des comptes publics et de la Fonction publique) avait été désigné le 8 avril dernier pour prendre la direction du Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (FGAO)

Le FGTI a été créé à partir de 1986. Il a pour mission d'indemniser les victimes d'actes de terrorisme ainsi que les victimes d'infractions pénales (agressions, coups et blessures, viols et agressions sexuelles). En 2008, il a indemnisé près de 17 000 victimes et versé plus de 280 millions d'euros en réparation de leurs préjudices.

Le FGAO et le FGTI sont deux personnes morales distinctes et administrées chacune par un conseil d'administration. Le FGTI est lié au FGAO par une convention de gestion.